

06-07-18

Demandes non réglementaires concernant les résidus

Ce memo constitue un argumentaire de la filière alimentaire européenne (Freshfel, OEITFL, COPA-COGECA, ECPA, etc.) concernant les demandes non-réglementaires en matière de résidus. C'est une information importante qui montre l'aspect **contre-productif** de telles demandes, qui introduisent de la défiance injustifiée envers les fruits et légumes, et même envers la législation, et qui contrecarrent les efforts de communication institutionnelle pour une alimentation plus saine. Cette information complète le mémo sur les LMR paru en septembre 2005. Les recommandations de la fin du mémo peuvent être un guide pour les opérateurs comme pour les Pouvoirs Publics impliqués dans la question phytosanitaire.

Mémo de la filière alimentaire sur les demandes non réglementaires de résidus pour les produits de protection des plantes (pesticides).

Ce document représente une compilation des points de vue communs des organisations européennes représentatives. Toutes ces organisations sont très engagées à promouvoir une agriculture durable et à livrer aux consommateurs une nourriture saine et sûre.

Introduction

Ces dernières années, les distributeurs (magasins de détail) ont eu tendance à imposer à leurs fournisseurs des niveaux de résidus de pesticides non réglementaires (demande de produits avec des proportions arbitraires des LMR : 1/3 ou 1/2). Il y a plusieurs raisons à cela :

- . critiques d'ONG sur la présence de résidus sur les produits alimentaires, soulignant particulièrement la présence de résidus au niveau légal ou légèrement supérieur (LMR), avec des implications sur la perception des marques.
- . variabilité inhérente aux tests de résidus, et des résultats conduisant à de faux positifs ;
- . difficultés pratiques pour les détaillants, dues à un manque d'harmonisation des LMR entre Etats Membres (1) et
- . avantage compétitif à court terme.

Conséquences et difficultés associées aux niveaux non réglementaires.

Il y a un certain nombre d'implications ayant un impact sur les échanges (trade) et la confiance des consommateurs, dont beaucoup sont involontaires. Cela inclut :

- . demandes de LMR à par exemple 1/3 ou 1/2 favorisant chez les consommateurs l'idée fautive selon laquelle des résidus à un niveau inférieur ou égal à la LMR ne sont pas sains et par conséquent minant la confiance en un processus réglementaire qui s'appuie sur des bases scientifiques.
- . le consommateur éventuel se détourne des produits frais bénéfiques nutritionnellement en raison de la confusion et de craintes injustifiées concernant les résidus, accroissant ainsi le risque d'effets dommageables pour la santé tels que obésité, maladies cardiaques, etc.
- . incertitude concernant les niveaux requis chez les producteurs, et opérateurs et par conséquent difficultés de fonctionnement du marché en interne d'un point de vue pratique.
- . sape des systèmes qualité de la filière alimentaire et des protocoles destinés à améliorer les pratiques agricoles puisque les produits qui en résultent peuvent être rejetés.

Point de vue de la filière et approche

Bien que la filière comprenne les pressions qui ont conduit à l'imposition de standards non réglementaires par certains détaillants, les différents inconvénients et difficultés soulignés ci-dessus causent de sérieuses inquiétudes. Les points de vue et recommandations des partenaires de la filière sur ce sujet peuvent se résumer comme suit :

- . étant donné que le processus réglementaire pour établir les LMR est un processus solide (robuste) incluant de larges marges de sécurité et que les LMR qui en résultent sont sûrs², l'affirmation implicite selon laquelle les résidus à 1/2 de LMR par exemple sont « plus sûrs d'une manière ou d'une autre » que les déjà sûrs LMR, ou fournissent en quelque sorte une sécurité supplémentaire, ne résiste pas à l'examen.
- . tous les efforts doivent être entrepris pour promouvoir la consommation de fruits et légumes frais, comme part de la stratégie pour combattre les problèmes de santé en Europe, tels que l'obésité, problème croissant chez les enfants.
- . bien que les niveaux de résidus non-réglementaires ne soient pas des barrières commerciales légalement contestables, elles représentent cependant de facto des obstacles pour le commerce. Il est de l'intérêt de toutes les parties concernées de promouvoir l'environnement commercial le plus ouvert possible.

. un certain nombre de systèmes qualité et protocoles de la filière, y compris l'« Integrated pest management » (IPM) et l'« integrated Crop management » (ICM) visant à optimiser les processus dans la production et la distribution, sont largement soutenus, et toutes les mesures possibles doivent être prises pour faciliter leurs objectifs d'amélioration de la qualité et de promotion en vue d'accroître la confiance du consommateur.

Recommandation de la filière

Le point de vue des partenaires est que les niveaux de résidus non réglementaires ont un impact négatif sur :

- la confiance dans les produits, même quand les LMR sont respectées ;
- une alimentation saine
- un environnement commercial ouvert et
- l'enthousiasme pour les systèmes qualité et protocoles de la chaîne alimentaire.

Une meilleure communication concernant la gestion du risque (risk communication) au niveau de l'UE est nécessaire pour expliquer convenablement et démystifier la rigoureuse approche réglementaire déjà en place dans l'UE, couvrant tous les aspects liés à la mise en place et au suivi des LMR, assurant l'adhésion au Bonnes Pratiques Agronomiques (GAP) et en en promouvant les mesures adéquates (Due diligence) à l'œuvre dans toute la filière qui font que la nourriture atteignant les consommateurs européens est plus sûre que jamais auparavant.

Bien que ni la Commission ni l'EFSA ne sont explicitement chargées d'assurer cette nécessaire « risk communication », il est néanmoins recommandé que ces instances utilisent les ressources disponibles ou les outils existants pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des exigences réglementaires et des pratiques en vigueur pour assurer un haut niveau de protection du consommateur.

Une telle « risk communication » dans l'UE peut ne pas aborder directement des sujets tels que les niveaux non réglementaires de résidus, mais pourrait contribuer à encourager une meilleure compréhension entre les parties prenantes et le public sur les sujets en jeu. Cela réduirait la possibilité pour les consommateurs d'être trompés ou de pression induite sur les partenaires de la filière pour qu'ils mettent en oeuvre des actions énergiques mais, dans de nombreux cas, disproportionnées au risque.

Lien vers texte original en anglais : [Food Chain Non-Regulatory Residues Targets.pdf](#)